

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.03.2021

Date de convocation : le 10 mars 2021

Ouverture de Séance : 20h00

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 2

Votants : 15

**PRESENTS :** Christian ROUX, Max BERNARD, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Yvan ROUFET, Nicolas VIBOUX, Marie-Christine VIOLA

**ABSENTS :** Yvan BIOUD pouvoir à Christian ROUX, Alice SERTOUR pouvoir à Denis QUANTIN

Secrétaire de séance : Fabienne CROZE

## **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021
- Agenda
- Point communauté de Communes du Trièves
- Motion de soutien à la candidature de l'association Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire « Pep's Trièves » dans le cadre de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée portée par la Communauté de Communes du Trièves
- Motion pour le maintien d'un poste de forestier ONF sur le Territoire Trièves
- Assainissement La Morte et Les Jaillets : Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- Création d'un poste permanent d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- Création d'un poste permanent de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- Acquisition de la maison du Collet – Parcelle n° C396
- Mise en demeure ER9 (cheminements doux et préservation de la haie) et ER10 (création d'une voirie)
- Etat annuel des indemnités perçues par le Maire et les Adjoints
  
- Commissions communales :

### Village Digital

### Finances/Budget

### Ecole/Jeunesse

- Ecole
- Cantine

### Travaux / Urbanisme

- Révision allégée du PLU
- Point sur les travaux divers : local archives
- Point sur les autorisations d'urbanisme : DP Bernard GACHET

### Requalification Village et des hameaux

### Vie Locale/Communication/Culture

### Environnement/Cadre de vie

### Agriculture

- Questions diverses
- Perception de la TCFE

## Nomination du secrétaire de séance

Fabienne CROZE est nommée secrétaire de séance.

### **Vote pour à l'unanimité**

#### 1. Approbation du compte-rendu du 16 février 2021

Après correction : page 4 « Travaux Urbanisme : la rencontre avec les requérants qui aura lieu de 25 février » en remplacement de « a lieu », le compte-rendu de la séance du 16 février 2021 est approuvé.

**Vote : 12 voix pour, 3 abstentions**

#### 2. Agenda

- Lundi 15 mars à 18h00 : Commission Finances de la Communauté de Communes à Clelles
- Lundi 15 mars à 18h00 : Assemblée Générale du SIVOM du Lac
- Samedi 20 mars à 9h00 : CCAS dans la salle polyvalente/Vote Budget
- Mardi 23 mars à 18h00 : Conseil Municipal/Vote Budget
- Jeudi 25 mars à 10h00 en Mairie de Sinard : Présentation de la phase travaux du DECI
- Samedi 27 mars à 9h00 : Conseil Communautaire
- Jeudi 1<sup>er</sup> avril à 18h00 à la Grange du Percy : Commission culture de la Communauté de Communes
- Mardi 13 avril à 20h00 : Réunion adjoints
- Mardi 20 avril à 20h00 : Conseil Municipal

#### 3. Point Communauté de Communes du Trièves

Les élus font le point sur les différentes commissions de la Communauté de Communes auxquelles ils ont participé :

- Commission Tourisme par Richard HAUTON : Développement des Offices du Tourisme, mise en place des « Ateliers du Trièves », le Trièves recherche son identité culinaire.  
Mobilité : déploiement des stations de charge pour les vélos électriques.
- Commission Chantiers Jeunes par Antoine PIETRERA : en 2020, 8 communes ainsi que la Communauté de Communes ont organisé un chantier jeune.  
Le montant de l'aide est versé par le Département à la Communauté de Communes qui reverse aux communes.  
Nous devons faire acte de candidature auprès du Service Jeunesse de la Communauté de Communes avant le 15 avril 2021. Des projets originaux peuvent aussi être accompagnés avec une attention particulière aux jeunes en situation difficile.  
Comme l'an passé, Antoine PIETRERA et Denis QUANTIN proposent d'encadrer les jeunes pour un prochain chantier à prévoir à l'automne 2021.
- Commission Ordures Ménagères par Marina CORDONNIER qui précise qu'elle ne pourra pas être présente à la Commission du 19 mars.  
Elle souhaite aborder la prévention des déchets avec la Commission OM de la Communauté de Communes.  
La valorisation des matériaux recyclés est de plus en plus difficile.  
La Communauté de Communes engage une réflexion pour le retrait des bennes qui coûtent très cher, auprès du seul et unique prestataire « Paprec-Gros Environnement ».
- Commission petite enfance/jeunesse : La salle polyvalente d'Avignonet étant en travaux pendant un an, la Communauté de Communes recherche une salle pour accueillir les enfants de la « Petite Récré ». Il y aurait la possibilité de déplacer cet accueil dans l'ancien bâtiment « Créadis » aux Marceaux, cependant des travaux sont à prévoir. La Communauté de Communes est dans l'attente de devis.

Les Ecoles : baisse des effectifs sur tout le territoire 909 élèves en 2020, 877 élèves en 2021

4. Appartement T2 de La Maisou : restitution du dépôt de garantie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le locataire de l'appartement T2 de La Maisou est parti.

Un état des lieux contradictoire a été réalisé ne faisant apparaître aucune dégradation, il y a donc lieu de rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 243,47 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le remboursement de l'intégralité du dépôt de garantie, soit 243,47 €.

**Vote pour à l'unanimité**

5. Motion de soutien à la candidature de l'association Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire « Pep's Trièves » dans le cadre de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée portée par la Communauté de Communes du Trièves

Monsieur le Maire présente la candidature de l'association Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire « PEP'S Trièves » et rappelle la démarche engagée par la Communauté de Communes du Trièves.

Cette démarche vise à inscrire le Territoire Trièves, avec le soutien du Département de l'Isère, dans une démarche d'accompagnement et de mobilisation vers l'emploi des chômeurs de longue durée.

Monsieur le Maire rappelle également la rencontre qui s'est tenue entre la Commune et les représentants de l'association PEP'S visant à présenter leur projet.

Considérant la qualité du projet, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir la candidature de l'association PEP'S Trièves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'apporter son soutien à la démarche de la Communauté de Communes du Trièves entreprise par l'Association PEP'S Trièves.

**Vote pour à l'unanimité**

6. Motion pour le maintien d'un poste de forestier ONF sur le Territoire Trièves

A l'occasion du départ à la retraite début 2021 du garde forestier en charge des forêts communales et domaniales de la commune de Gresse en Vercors, l'ONF annonce qu'elle envisage de supprimer le poste.

A un moment où la nécessité d'agir en faveur de l'environnement, du développement durable, de la préservation des ressources renouvelables et où un plan de 200 M€ de soutien à la filière bois pour le reboisement sont actés par le gouvernement, la suppression de ce poste sonne comme une énorme contradiction.

La politique de désertification administrative des territoires ruraux continue d'être simplement appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

S'OPPOSE à cette décision, et

DEMANDE expressément à l'Agence Départementale de l'Isère de l'ONF de nommer un successeur.

Par ce geste, l'ONF reconnaîtrait l'importance capitale des espaces boisés dans le développement économique et durable du Trièves.

**Vote pour à l'unanimité**

## 7. Assainissement La Morte et les Jaillets : Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui finance les études et les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, invite les Maîtres d'ouvrages à s'engager dans une charte qualité. L'application de la charte est une démarche collective initiée par le Maître d'ouvrage qui vise l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau et de l'assainissement, et poursuit un objectif de réseaux fiables et pérennes.

Cette charte accompagne les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur. C'est un « guide de bonnes pratiques » à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

Le respect de cette charge conditionne l'octroi des aides accordées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 22 septembre 2020 sollicitant l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention pour les travaux de raccordement à l'assainissement des hameaux de la Morte et des Jaillets,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,  
DECIDE de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

**Vote pour à l'unanimité**

## 8. Création d'un poste permanent d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Au terme de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures) relevant de la catégorie hiérarchique C, compte tenu de la vacance de poste de Secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures) à compter du 4 mai 2021 et la modification en conséquence du tableau des effectifs.

INSCRIT au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Vote pour à l'unanimité**

#### 9. Création d'un poste permanent de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Au terme de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures) relevant de la catégorie hiérarchique B, compte tenu de la vacance de poste de Secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures) à compter du 4 mai 2021 et la modification en conséquence du tableau des effectifs.

INSCRIT au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **Vote pour à l'unanimité**

#### 10. Acquisition de la maison du Collet – Parcelle C396

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Sinard a été destinataire, le 16 octobre 2020, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente d'un bien appartenant à la société AREA tel que décrit ci-après :

- Un bâtiment à usage d'habitation, situé au lieu-dit « Le Collet » à Sinard, cadastré section C numéro 396.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-22,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sinard approuvé le 17 septembre 2019,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2019 instituant le droit de préemption urbain à Sinard,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire de l'exercice du droit de préemption urbain pendant la durée de son mandat,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Sinard le 18 mai 2020, et ultérieurement retirée, concernant la cession par la société AREA de la parcelle n° C396 située au lieu-dit « Le Collet » à Sinard, au prix de 32.000,00 €,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° DIA 038 492 20 10006 reçue en Mairie le 16 octobre 2020, concernant la cession de la parcelle bâtie n° C 396 située au lieu-dit « Le Collet », d'une contenance de 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la société AREA, au prix de 60.000,00 € (soixante mille euros),

Vu la dispense d'avis des services fiscaux,

Vu l'arrêté n° ADIA2020\_010 en date du 8 décembre 2020 portant sur l'acquisition du bien cadastré n°C396 situé au Collet de Sinard au prix de 30.000,00 € (trente mille euros),

Vu le courrier de la société AREA en date du 27 janvier 2021, reçu le 28 janvier 2021, acceptant le prix proposé de 30.000,00 € (trente mille euros),

Considérant la volonté de la commune de proposer dans le cadre d'une politique locale de l'habitat des logements locatifs de petite taille et à prix modéré destinés à satisfaire les besoins de jeunes ménages ou des personnes isolées,

Considérant l'étude préalable réalisée par la commune pour étudier la faisabilité de ce projet,

Considérant que la maison existant sur la parcelle n° C 596 présente deux niveaux sur rez-de-chaussée de 105 m² environ, permettant l'aménagement de trois logements de 51 m² de type T2,

Considérant que l'opération envisagée par la Commune de Sinard sur la parcelle cadastrée C 596 revêt un caractère d'intérêt général puisqu'elle porte sur la réalisation de logements locatifs à loyer modéré et participe à la politique locale de l'habitat,

Considérant qu'elle s'inscrit dans les actions menées depuis plusieurs années par la Commune à cette fin, et plus particulièrement :

- Les discussions, négociations et résultats positifs pour maintenir en situation locative les logements d'un lotissement de 20 maisons du T2 au T5 créé dans les années 80 et géré depuis par la SDH que cette dernière entendant, avec l'accord de la Préfecture, mettre à la vente ;
- La réhabilitation en 2016 d'une bâtisse située en cœur de village avec la création de trois logements communaux à loyer encadré par un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), vient compléter le parc locatif géré par la Collectivité ;
- La création en 2018, sur demande de la Commune et dans le cadre de la cession d'un bien par l'Etat, d'un programme de 12 logements d'habitat intermédiaire de type T3 et T4, en accession sociale, porté par le bailleur DAUPHILOGIS.

Considérant que cette opération permet de poursuivre la politique volontariste menée par la Commune depuis près de cinq ans et répond aux objectifs définis par les articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire pour la Commune d'exercer son droit de préemption à l'occasion de la présente aliénation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition par voie de préemption du bien situé au lieu-dit « Le Collet » à Sinard et cadastré section C sous le n° 596, d'une surface de 500 m², au prix de 30.000,00 euros (trente mille euros), ledit bien appartenant à la Société AREA, sise 250 Avenue Jean Monnet, BP 48, 69500 BRON ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à mandater les dépenses relatives à cette acquisition.

**Vote : 14 voix pour, 1 voix contre**

11. Mise en demeure ER95 (cheminements doux et préservation de la haie) et ER10 (création d'une voirie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Sinard a été destinataire, le 22 janvier 2020, d'une mise en demeure d'acquérir des parcelles grevées par les emplacements réservés ER9 et ER10.

La mise en demeure porte sur les parcelles :

- C 548 d'une contenance de 301 m²
- C 594 d'une contenance de 8 642 m²
- C 914 d'une contenance de 2 454 m²

propriété de la succession de Mme Marie Lucienne POULAT.

Lesdites parcelles sont grevées des emplacements réservés ci-après :

Emplacements réservés	Parcelles	Surface prévisionnelle inscrite dans l'ER
<b>ER9</b> <b>Cheminements doux et préservation de la haie</b>	C 548	51 m <sup>2</sup>
	C 594	274 m <sup>2</sup>
	C 914	31 m <sup>2</sup>
<b>ER10</b> <b>Création d'une voie routière</b>	C 548	250 m <sup>2</sup>
	C 594	75 m <sup>2</sup>
	C 594	2 544 m <sup>2</sup>

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 230-1 et L230-3 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sinard approuvé le 17 septembre 2019,

Vu la dispense d'avis des services fiscaux,

Vu le courrier en date du 19 janvier 2020, reçu en Mairie le 22 janvier 2020, de Madame Laurence VIOLAT, agissant pour les membres de la succession de Madame Marie Lucienne POULAT, de mise en demeure d'acquérir les parcelles grevées par les emplacements réservés ER9 et ER10,

Vu le courrier en date du 12 janvier 2021, notifié le 18 janvier 2021, de la Commune de Sinard confirmant la décision d'acquérir les emprises des emplacements réservés ER9 et ER10 concernant les parcelles n° C548, C594 et C914,

Vu le courrier en date du 31 janvier 2021, reçu en Mairie le 8 février 2021, de Monsieur Jean-Luc POULAT, agissant pour les membres de la succession de Madame Marie Lucienne POULAT, nous faisant part de la déception des propriétaires sur le prix formulé, et de leur proposition d'accepter l'offre de prix de la Commune en contrepartie d'une réduction d'emprise,

Vu le courrier en date du 3 mars 2021, notifié le 5 mars 2021, confirmant la volonté de la Commune de Sinard d'acquérir les emprises desdits emplacements réservés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition des emprises des emplacements réservés ER9 et ER10, appartenant à la succession de Madame Marie, Lucienne POULAT, selon le tableau ci-dessous :

Emplacements réservés	Parcelles	Surface prévisionnelle inscrite dans l'ER	Prix au m <sup>2</sup>	Total
<b>ER9</b> <b>Cheminements doux et préservation de la haie</b>	C 548	51 m <sup>2</sup>	35 €	1 785 €
	C 594	274 m <sup>2</sup>	35 €	9 590 €
	C 914	31 m <sup>2</sup>	35 €	1 085 €
<b>ER10</b> <b>Création d'une voie routière</b>	C 548	250 m <sup>2</sup>	35 €	8 750 €
	C 594	75 m <sup>2</sup>	35 €	2 625 €
	C 594	2 544 m <sup>2</sup>	23 €	58 512 €
<b>TOTAL</b>				<b>82 347 €</b>

PRECISE qu'en cas de refus des vendeurs de céder leurs biens au prix proposé, il sera demandé à la juridiction compétence en matière d'expropriation de fixer le prix de la cession. Conformément à l'article 213-4-1 du Code de l'Urbanisme, une somme de 12 352 €, représentant 15 % du montant de l'évaluation, sera consignée en cas de saisine du juge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. La dépense résultant de cette acquisition sera inscrite au budget de la commune.

**Vote : 13 voix pour, 2 abstentions**

## 12. Etat annuel des indemnités perçues par le Maire et les Adjoints

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par le Maire et les Adjoints depuis l'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 :

Indemnités du Maire	11 032,24 €
Indemnités du 1 <sup>er</sup> adjoint	3 571,98 €
Indemnités du 2 <sup>ème</sup> adjoint	3 571,98 €
Indemnités du 3 <sup>ème</sup> adjoint	3 571,98 €
Indemnités du 4 <sup>ème</sup> adjoint	3 571,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 320,16 €</b>

## 13. Commissions Communales

### Village Digital

➤ Conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) et désignation d'un DPO (Data Protection Officer), Délégué à la protection des données, obligatoire pour les Collectivités Territoriales.

Rendez-vous le 19 mars avec Mme LASSAUGE, Société Coelis afin de faire le point et d'obtenir un devis.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a demandé une étude auprès d'Optimex Data pour proposer une formule mutualisée aux 12 communes qui ont manifesté leur intérêt, dont Sinard.

Nous devons donc faire un choix, à savoir si nous nous associons à cette offre mutualisée ou si nous acceptons le devis de la Société Coelis.

### Finances/Budget

➤ Rendez-vous le 23 mars pour le Conseil Municipal spécifique aux finances et budgets.

### Ecole/Jeunesse

➤ Ecole : information sur le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe en 2021.

➤ Cantine : du fait de la situation sanitaire le service de restauration du Collège Marcel Cuynat a dû fermer : mardi 2 mars. Les repas n'ont pu être livrés le jour même. En urgence, le personnel de la Mairie s'est organisé pour proposer un pique-nique aux enfants pour le repas de midi.

Pour le 4 et le 5 mars, il a été demandé aux parents de prévoir un pique-nique.

Pour le 8 et le 9 mars, nous avons passé commande auprès du traiteur PERRET d'Avignonnet afin qu'il nous fournisse des repas chauds.

Remerciements des Elus au personnel de la Mairie.

Nécessité de prévoir prochainement une réunion de la Commission Ecole/Jeunes pour le réaménagement de la Cour d'Ecole.

### Travaux Urbanisme

➤ Révision allégée du PLU : point sur la réunion du 25 février dernier.

La majorité des requérants étaient présents.

La présentation fût bien accueillie malgré le contexte sanitaire, et du fait de la révision de la carte des aléas par RTM réduisant la zone RG1\*.

Le recours est toujours en cours, en attente de la suite de la procédure.

Le bureau d'études Epode a mis à jour les documents de la révision qui seront présentés à la DDT. Viendra ensuite la concertation publique, la rencontre avec les PPA (Personnes Publiques Associées) puis l'enquête publique.

Il n'est pas possible à ce jour de proposer une réunion publique, soit on attend une amélioration de la crise sanitaire, soit nous organisons une visioconférence.



➤ Point sur les travaux divers :

- Local archives : démarrage des travaux le 17 mars.
- Assainissement de La Morte/Les Jaillels : un nouveau tracé est proposé par le bureau d'études SAFEGE. Les habitants seraient d'accord avec cette nouvelle proposition. Un nouveau tracé a été dessiné quelques négociations sont encore à faire avec certains propriétaires.  
Nous prévoyons prochainement une rencontre individuelle avec les habitants concernés et impactés par le projet.

Requalification du Village et de ses hameaux

- Présentation des esquisses des projets à prioriser lors de la réunion du Comité de Pilotage le lundi 22 février 2021  
Phase de concertation à prévoir avec les habitants lorsque les règles sanitaires le permettront.

Vie locale/Communication/Culture

- Distribution du « Sinard Infos » n° 3 de mars 2021.
- Une animation musicale aux balcons proposée par le Granjou a eu lieu samedi 6 mars aux Fauries, La Motte, La Morte et devant La Maisou.
- Prochainement marché de producteurs sur la commune : les jeudi ou vendredi de 16h00 à 19h30  
Un marché de producteurs sera également organisé le mercredi à Monestier de Clermont à partir du 14 avril.
- Camion pizza/hamburger : celui qui stationne le dimanche a dû mal à trouver des clients.
- La Commission propose d'utiliser le local de la bibliothèque comme lieu d'exposition de peinture, de photos, promotion de livres... Les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés et seraient d'accord.

Environnement/Cadre de Vie

- Plateforme de déchets verts proche du lagunage : nous avons déjà reçu 3 demandes d'ouverture de la plateforme pour lundi, 2 demandes pour mardi.  
Devis à viser pour l'achat de panneaux.  
Il est à noter que la gestion de la plateforme s'est faite sans le soutien de la Communauté de Communes.  
Deux zones distinctes ont été aménagées :
- Une pour les gros banchages de + de 5 cm de diamètre,
  - Une pour les plus petits banchages et autres déchets verts.

Agriculture

- Point est fait sur les haies hydrauliques : au fil des années les haies qui retiennent les eaux et les terres ont été supprimées.  
Aujourd'hui, il faudrait envisager de réimplanter ce type de haies. Le sujet continuera d'être porté par la Commission Agriculture.
- Quatre devis reçus en Mairie pour effectuer des travaux de voirie : 2 pour le chemin de la Plaine, 1 pour le chemin de Charent (Harmalière), et 1 pour la route de Pépineyres.

14. Questions diverses

- Perception de la TCFE : Taxe sur la consommation finale d'électricité figurant sur les factures d'électricité.  
Denis QUANTIN, délégué au TE38 (Territoire d'énergie Isère) informe le Conseil Municipal sur la perception de la TCFE.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une évolution progressive des modalités de perception de cette Taxe.

Sinard ayant moins de 2000 habitants, et ayant transféré la compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité) à TE38, c'est ce dernier qui perçoit la TCCFE sur le territoire communal.

Le coefficient appliqué par TE38 est de 8,5, et le coefficient départemental de 4,25. Il n'y aura donc pas de changement sur les factures des administrés du moins pour ces 2 taxes, regroupées parfois sous le sigle TCFE ou TLCFE.

➤ **Projet Hercule** : restructuration d'EDF en trois entités.

Une entreprise publique (EDF bleu) chapeauterait les Centrales nucléaires et le réseau de transport. Une autre (EDF vert) réunirait les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Elle serait cotée en bourse permettant d'attirer des investisseurs pour développer l'éolien et le solaire.

Une troisième entité (EDF azur) pourrait diriger les barrages hydroélectriques.

Une motion pourrait être prise par le Conseil Municipal pour alerter sur cette restructuration

➤ **Campagne de vaccination anti Covid-19** organisée par la Communauté de Communes du Trièves : jeudi 18 mars à Clelles pour les habitants du Trièves.

Vaccin injecté du type PFIZER par le service médical du SDIS38 (Service départemental d'incendie et de Secours de l'Isère).

Au 2<sup>ème</sup> vaccin pour les 109 personnes âgées de plus de 75 ans et déjà vaccinées le 18 février 2021, s'ajoute 100 nouvelles autres personnes qui seront vaccinées ce jour-là.

La séance suivante aura lieu le 15 avril à la salle des fêtes de Clelles avec rappel pour les primo vaccinés du 18 mars et nouvelles vaccinations.

➤ **SIVOM du Lac** : le Conseil Syndicat s'est réuni hier soir.

Vote du CA et du compte de gestion. Vote du budget prévu le jeudi 15 avril.

Point sur les projets en cours et sur l'avancement des travaux d'aménagement des 2 rives :

- Parking et bâtiment d'accueil de Savel : travaux subventionnés au départ à hauteur de 80 % mais aujourd'hui pris en charge seulement à 50 %.
- Parking et ponton de Treffort. : dossier en attente de subventions complémentaires.

Embauche de personnel pour la saison d'été.

Des activités nouvelles sont à l'étude : demande d'installation d'un aqua parc à Treffort.

=====

*La séance est levée à 23h05*